

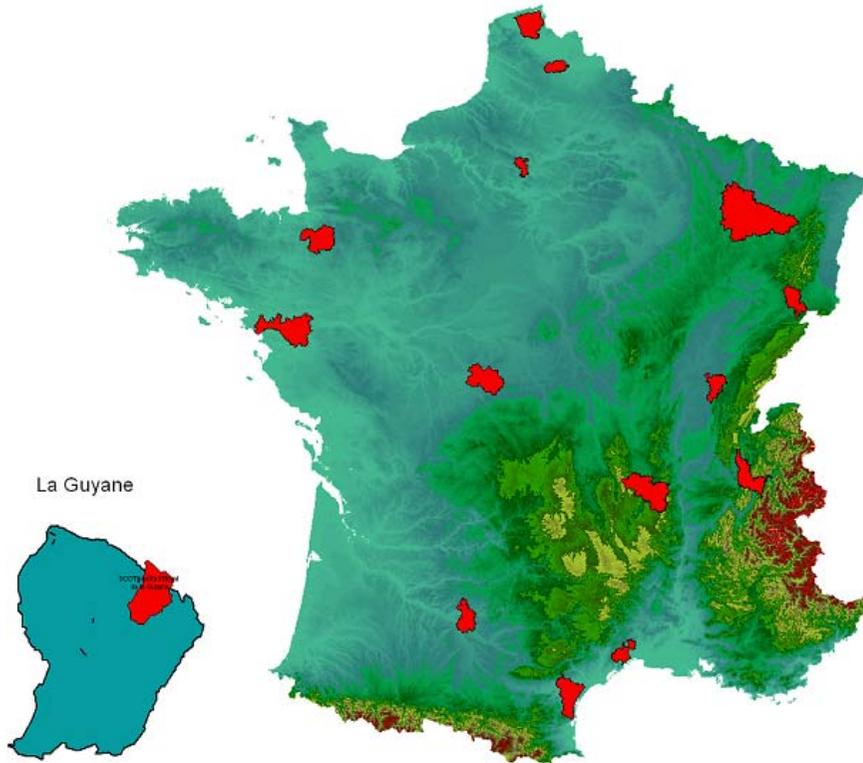
Atelier Terres en Villes : la trame verte et ses enjeux



agric



Terres en villes

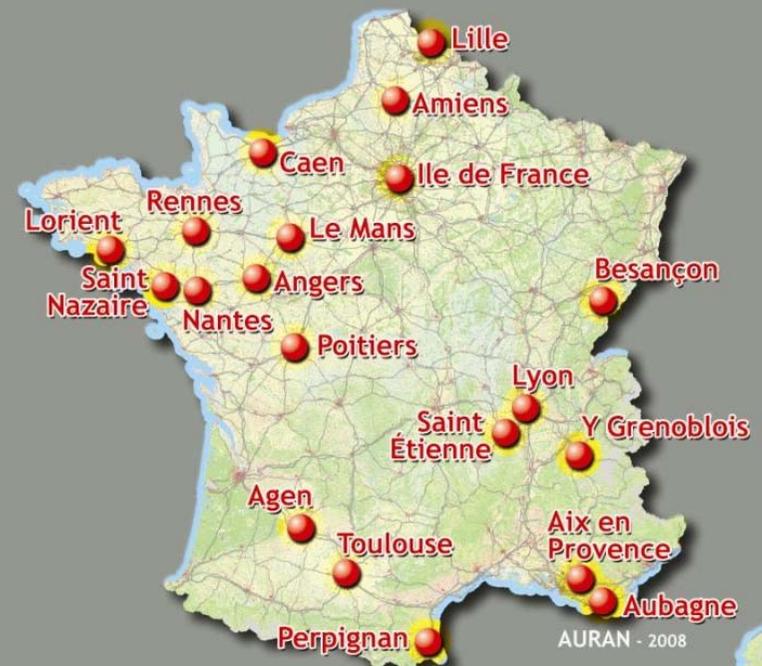


La Guyane

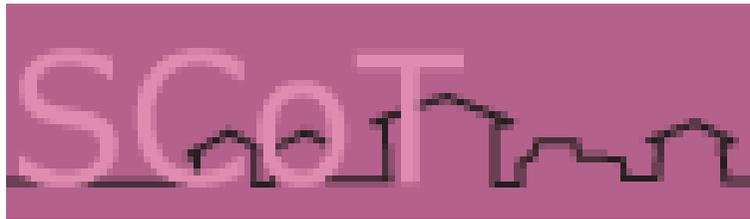
la Réunion



LES AGGLOMÉRATIONS MEMBRES DU RÉSEAU TERRES EN VILLES



AURAN - 2008



Certu



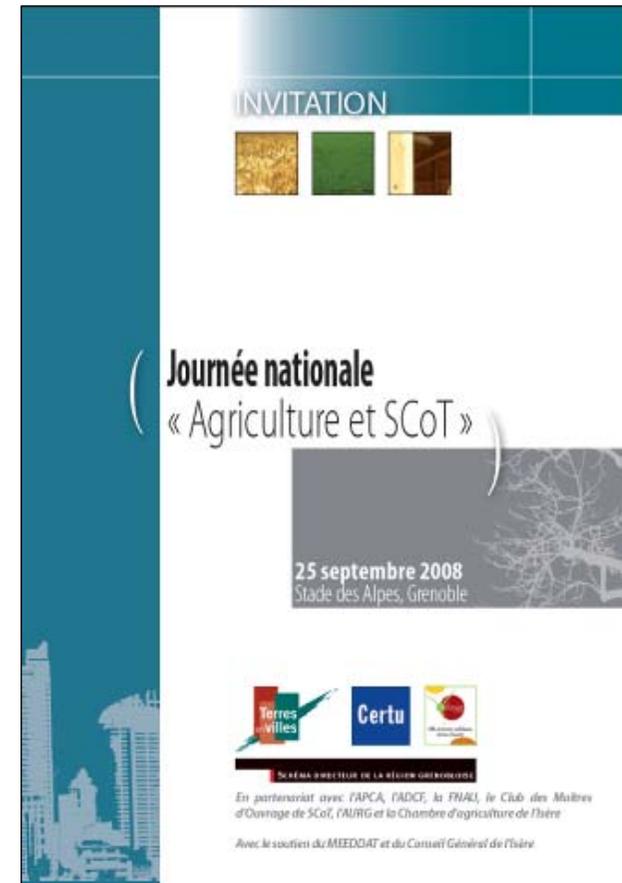
Comment bien prendre en compte l'agriculture dans les Scot ?



Comment bien prendre en compte l'agriculture dans les Scot ?

Les travaux

- Cinq partenaires
- Trois phases d'enquêtes
- Trois journées techniques nationales : Angers, Pont Péan et Grenoble
- Un cahier
- Un guide
- Des préconisations politiques
- Des projets à venir



Comment bien prendre en compte l'agriculture dans les Scot ?

Certu



Prendre en compte l'agriculture et ses espaces dans les SCoT



Éditions du Certu

Prendre en compte l'agriculture et ses espaces dans les SCoT

Comment prendre en compte l'agriculture et ses espaces dans les schémas de cohérence territoriale ? Huit ans après la création des SCoT, qu'en est-il de leur contenu concernant cette question ? C'est ce que nous avons voulu analyser dans ce Cd-rom.

Les analyses résultent principalement de travaux conduits par le Certu et l'ensemble des CETE sur l'agriculture dans le cadre de la démarche SCoT témoins ainsi que de l'examen d'un échantillon de SCoT approuvés avant 2008 issus du réseau « Terres en villes ».

Les espaces agricoles, forestiers et de nature sont devenus en quelques décennies des composantes de la planification que l'on appelait autrefois urbaine. L'agriculture aurait-elle acquis droit de « cité » ? Ce travail veut en tout cas y contribuer.

Le plan aborde dans un ordre chronologique les principales étapes d'un SCoT : périmètres et gouvernance locale, le diagnostic agricole, le SCoT et son projet agricole, le document d'orientations générales et enfin les outils de mise en œuvre.

Ce Cd-rom s'adresse aux équipes chargées de l'élaboration des SCoT mais aussi à tous ceux qui sont associés à ces démarches, dans les services de l'Etat, les villes, les conseils régionaux et généraux, les associations... ainsi que les chambres consulaires au premier rang desquelles on trouve la chambre d'agriculture.

Enrichi lors de sa présentation et sa mise en débat au cours d'une journée nationale réunissant sur ce thème élus, praticiens de l'urbanisme et techniciens du milieu agricole à Grenoble le 25 septembre 2008, ce Cd-rom sera alors publié dans la collection dossiers du Certu.

SUR LE MÊME THÈME

■ Le Schéma de Cohérence Territoriale SCoT

Contenu et méthodes
2003

■ SCoT et déplacements

Problématique et méthodes
2004

■ Les déplacements dans les SCoT

Retour d'expériences à partir de dix-sept premiers SCoT
2008

■ KaléidoSCoT

Expériences d'agences d'urbanisme
2008

www.certu.fr
ISSN 0247-1159
ISBN 978-2-11-097184-5

Certu



27 mai 2009, Grand Lyon

Comment bien prendre en compte l'agriculture dans les Scot ?



Sommaire

Pourquoi un guide ?	2
Un guide qui propose une démarche	2
Un guide qui s'adresse à tous les acteurs du SCoT	2
Un guide qui sera régulièrement mis à jour	2
Des repères	3
Ce qu'est un SCoT	3
Les principaux enjeux	3
Un périmètre et une maîtrise d'ouvrage pérenne	3
Un mode d'élaboration partagé	3
Un contenu réglementaire articulé autour d'un projet politique partagé : le projet d'aménagement et de développement durable (PADD)	4
Un principe de compatibilité	4
Ce qu'est l'agriculture	5
L'agriculture, une activité économique basée sur des systèmes d'exploitation	5
Une démarche	6
Des valeurs	6
Préciser la figure territoriale proposée par le SCoT	6
Prendre en compte la multifonctionnalité de l'agriculture et de l'armature verte	6
Privilégier trois entrées agricoles	7
Des étapes	8
1. Sensibiliser et mobiliser les acteurs politiques, professionnels et associatifs	8
2. Organiser la concertation et co-construire la gouvernance	10
3. Réaliser un diagnostic agricole et identifier les enjeux majeurs du territoire	12
4. Elaborer un projet politique et le traduire dans le document d'orientations générales	14
5. Mettre en œuvre le SCoT	23
6. Evaluer l'efficacité du SCoT	26
Les SCoT observés	27
Quelques extraits du code de l'urbanisme	28

Comment bien prendre en compte l'agriculture dans les Scot ?



- Posture clé
- Mots clés,
- Etapes clés

Une démarche

La démarche proposée associe des valeurs illustrées par des mots clés et des étapes. Les premières conduiront le lecteur à adopter une posture favorable à une bonne prise en compte de l'agriculture dans le SCoT, les deuxièmes baliseront et sécuriseront son parcours.

Des valeurs

Une bonne prise en compte de l'agriculture dans un SCoT est d'abord affaire de posture et de valeurs du maître d'ouvrage, de ses maîtres d'œuvre et des principaux partenaires dont le monde agricole.

Préciser la figure territoriale proposée par le SCoT

Lorsque les acteurs locaux ont l'ambition d'établir un projet global intégré pour la région urbaine, fondé sur les valeurs du développement durable, ils chercheront à définir **une figure territoriale** claire et pédagogique qui structure le PADD et entraîne l'adhésion des habitants. Les conditions seront alors remplies pour parler d'agriculture et l'intégrer dans le projet global. En effet la reconnaissance de l'agriculture et la protection des espaces agricoles tiennent tout d'abord aux choix stratégiques (type de ville, densification...) et ne sauraient se résumer aux seules orientations agricoles du PADD et du DOG.

A cet égard, les SCoT du pays de Rennes et de Montpellier sont de bonnes références. En résumant son projet dans l'image de la **ville archipel**, le SCoT du Pays de Rennes donne à voir la ville désirée, et, à comprendre que l'espace agricole et l'agriculture en font partie. En **inversant le regard**, le SCoT de Montpellier réhabilite les espaces non bâtis pour en faire la matrice du projet. A contrario un SCoT qui n'arrive pas à synthétiser son projet et qui décline une ribambelle d'orientations, est le signe d'une indécision politique et d'un moindre consensus.

Prendre en compte la multifonctionnalité de l'agriculture et de l'armature verte

Les huit SCoT étudiés convoquent l'agriculture et les espaces agricoles pour quatre grands thèmes : l'organisation générale du territoire, l'identité territoriale, l'environnement et l'économie agricole. Dans les prochaines années, d'autres thèmes comme la question alimentaire, la question de l'énergie ou la réduction de l'empreinte écologique de la ville valoriseront encore plus cette **multifonctionnalité agricole et sylvicole**.

La prise en compte de **l'armature verte**, une conception plus large que la seule trame verte souvent réduite à la simple connectivité de la biodiversité dans un couloir limité, assure que le SCoT intégrera les interrelations entre espaces agricoles, forestiers et de nature ainsi que leurs relations à l'espace bâti. On privilégiera les analyses systémiques comme l'analyse fonctionnelle développée par l'île de France ou l'étude des unités agro morphologiques du SCoT de Montpellier. Elle évite en replaçant la trame verte dans un système vert territorial que celle-ci ne sépare les espaces ouverts plutôt qu'elle ne les réunisse. Elle permet la prise en compte de toutes les fonctions de l'agriculture sans exclusive et le dialogue avec les acteurs concernés par l'agriculture.

Cette analyse sera d'autant plus féconde que l'agriculture et l'agroalimentaire auront également été intégrés dans les analyses socio-économiques du territoire et que ce travail aura été porté par une gouvernance associant significativement les acteurs agricoles.

6

Comment bien prendre en compte l'agriculture dans les Scot ?

- Espaces agricoles
- Activités agricoles,
- Type d'agriculture

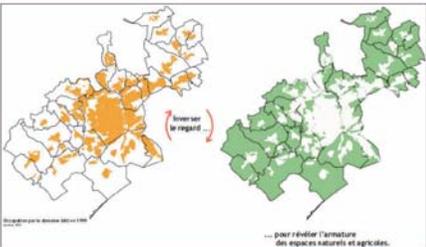
Privilégier trois entrées agricoles

Les conditions sont alors réunies pour traiter dans le PADD et le DOG du SCoT de l'agriculture sous trois entrées essentielles, liées entre elles. La première entrée, la plus traditionnelle de l'urbanisme, est l'entrée spatiale. La prise en compte concrète et rigoureuse **des espaces agricoles** et de leur protection est l'une à laquelle les acteurs agricoles jugeront en fin de la crédibilité de la planification stratégique. Mais elle ne doit pas rester la seule entrée du SCoT car elle méconnaît le fonctionnement des systèmes d'exploitation agricole qui met en relation la terre, le capital technique et humain, le cheptel et/ou le végétal.

La prise en compte des **activités agricoles** constitue ces dernières années le progrès le plus important en matière d'intégration de l'agriculture dans la planification : elle traite des contraintes concrètes des exploitations et du métier d'agriculteur. Lorsque le SCoT cherche à solutionner les questions de déplacement agricole, de protection des silges d'exploitation, de logement de fonction ou d'emprises foncières, c'est le signe manifeste d'un bon dialogue noué avec la profession agricole lors de son élaboration et d'une réelle reconnaissance.

Plus prospectives et plus difficiles à construire mais porteuses d'avenir, sont les préconisations du PADD et du DOG en matière de **type d'agriculture**. Ce sont elles qui donnent tout son sens à l'intégration de l'agriculture dans le projet et qui territorialise la politique agricole. L'analyse des huit SCoT approuvés révèle que le SCoT définit un réel projet agricole partagé uniquement lorsque le consensus local entre élus, agriculteurs et autres acteurs est suffisamment fort. C'est lors de l'élaboration du SCoT que s'affine le niveau de consensus¹⁸.

On veillera scrupuleusement à **objectiver la démarche** : il s'agit d'abord de partir de l'agriculture réelle du territoire et non d'une agriculture fantasmée. Il s'agit ensuite de discerner et d'interroger les différentes représentations portées par les différentes catégories d'acteur en la matière, et de réfléchir à leurs articulations possibles ou non. Il s'agit enfin de co-construire les objectifs partagés en donnant une place forte au monde agricole, en assurant une marge de manœuvre suffisante aux entreprises privées, et en qualifiant l'agriculture souhaitée. Et il faudra aussi impérativement prendre la mesure des limites de l'exercice local au regard des grands déterminants nationaux, européens et mondiaux de l'agriculture, des difficultés de toute prévision. Le piège classique à éviter est de déléguer l'agriculture existante, de projeter une agriculture rêvée, un « modèle d'agriculture pérenne idéale », sans d'ailleurs prévoir les moyens d'approcher cette finalité. Une telle approche déléguera le projet local et la planification aux yeux des agriculteurs locaux.



SCoT de l'agglomération de Montpellier

¹⁸ C'est n'estre pas, le milieu agricole fera valoir que le SCoT n'a pas à évoquer les pratiques agricoles...

Croiser les regards, aboutir aux enjeux...

Au final, le diagnostic doit traiter les trois angles sous lesquels l'agriculture est idéalement abordée dans les SCoT : **espaces agricoles / activités agricoles / types d'agriculture.**

Comment bien prendre en compte l'agriculture dans les Scot ?

Des étapes

L'élaboration d'un SCoT ne se limite pas à la rédaction d'un document de planification, c'est aussi un processus qui doit permettre l'implication des acteurs, notamment agricoles, dans la mise en place d'un projet de territoire. Ainsi, comme dans tout projet de territoire, cette implication peut se décomposer en quelques phases incontournables :

- 1. Sensibiliser et mobiliser les acteurs politiques, professionnels et associatifs**
- 2. Organiser la concertation et co-construire la gouvernance**
- 3. Réaliser un diagnostic agricole et identifier les enjeux majeurs du territoire**
- 4. Elaborer un projet politique intégrant les orientations agricoles, forestières et naturelles et le traduire dans le document d'orientations générales**
- 5. Mettre en œuvre le SCoT**
- 6. Evaluer l'efficacité du SCoT**

Comment bien prendre en compte l'agriculture dans les Scot ?

4. Elaborer un projet politique et le traduire dans le document d'orientations générales

Le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) expose clairement le projet politique du territoire. Il s'appuie naturellement sur les enjeux identifiés dans le diagnostic partagé. Le PADD sera ensuite décliné en termes juridiques dans le document d'orientations générales qui a, lui, une portée prescriptive. Cette chaîne d'élaboration rappelle le lien fort et la progression qu'il convient d'assurer dans le processus entre le diagnostic, les enjeux, le projet politique (PADD) et sa traduction réglementaire (DOG).

En ce qui concerne le projet agricole, il n'est pas inutile d'insister à nouveau sur la mise en œuvre d'une concertation suffisante et régulière entre collectivités, monde agricole et autres acteurs pour co-construire le volet agricole du SCoT.

Les grands thèmes à traiter pour le projet agricole

Le projet politique pourra s'exprimer largement sur « l'ambition du territoire », il présente une vocation politique, dans laquelle s'inscrit le projet agricole et d'organisation du territoire. Le DOG, quant à lui, devra théoriquement se limiter aux seuls aspects réglementaires, ou du moins bien faire apparaître ce qui relève de la prescription. Voici les principales thématiques recommandées selon les 3 fondamentaux du SCoT.

- **Protéger les espaces agricoles**
L'objectif du SCoT est d'exprimer le projet de territoire et sa stratégie d'organisation dans une vision d'avenir, en visant un horizon à 20 ans au moins.

Définir l'organisation du territoire. Le SCoT pourra dans ses grands objectifs :

- **Préciser le regard porté sur les grands équilibres du territoire et plus précisément sur l'espace agricole** (La loi précise que le SCoT doit traiter des grands équilibres du territoire et notamment de la place de l'espace agricole). Il peut être bénéfique de définir des concepts structurants en **proposant une vision du territoire à travers l'armature (trame) verte des espaces agricoles et naturels**, alors que cette vision se fait encore souvent à travers la trame urbaine. L'idée est bien de donner aux espaces agricoles et naturels un rôle pour façonner une architecture du territoire et contribuer à l'organisation du développement urbain en le contenant dans des limites. Il convient notamment d'associer l'agriculture et l'espace agricole au devenir de la ville pour façonner une architecture du territoire.
- **Préciser l'armature urbaine et les espaces privilégiés d'urbanisation**, pour concentrer le développement urbain sur certains secteurs déjà urbanisés. Le cas échéant, rechercher un développement multipolaire favorisant des « pôles urbains structurants » qui auront comme vocation d'organiser l'accueil de nouvelles populations, de valoriser le potentiel économique de leur territoire, d'optimiser la localisation commerciale et économique.
- **Proposer des objectifs pour « tenir » le territoire**, afin d'éviter l'étalement urbain et le mitage, et gérer l'espace de façon autonome, maîtriser le développement urbain.
- **Préciser les objectifs de réduction de consommation d'espace par l'urbanisation**
- **Préciser les objectifs pour lutter contre le mitage et contrôler la constructibilité**

14

Assurer la préservation des espaces agricoles
L'objectif principal est d'affirmer que l'on ne peut plus considérer l'espace agricole comme une réserve foncière pour l'urbanisation future. Il convient d'améliorer la lisibilité et la sécurité foncière pour le monde agricole, en indiquant les choix faits pour le développement urbain et pour la pérennisation des espaces agricoles. Cet objectif dépasse le cadre de la seule agriculture et des espaces naturels.

Préciser les espaces agricoles et les limites
Il s'agit, in fine, de définir les priorités en matière de préservation des espaces agricoles. Il n'y a pas de projet agricole crédible et durable sans engagement en la matière. On pourra notamment préciser des objectifs, localisés et quantifiés d'espaces agricoles « pérennes » à au moins 20 ans.

Valoriser l'identité du territoire et la contribution de l'agriculture à l'organisation du territoire et à la qualité des paysages.

Illustrer la stratégie en schémas
Au stade de l'énoncé de la stratégie, il est intéressant de réaliser des schémas cartographiques qui donneront à lire les intentions. Ces schémas ajouteront un plus à l'expression des volontés, et constitueront un support appréciable pour les présentations et les expositions. On pourra notamment représenter l'organisation de l'armature verte des espaces agricoles et des espaces naturels, les secteurs de confortation de l'activité agricole, les secteurs de préservation des milieux naturels sensibles, les lieux où la maîtrise de l'urbanisation est stratégique, etc..

- **Prendre en compte l'activité agricole**
Cet objectif consiste à prendre en compte le fonctionnement quotidien des exploitations agricoles qui combinent en un système d'exploitation la terre outil de travail, le capital (bâtiments, cheptel, machines...) et le travail humain. On veillera notamment à prendre en compte les impacts du développement urbain sur l'activité agricole.
- **S'exprimer sur le type d'agriculture souhaitée**
Il est important que le projet politique s'exprime sur l'agriculture de son territoire et sur les orientations économiques agricoles souhaitées. Ces choix devront bien entendu s'appuyer sur le projet local agricole qui aura été défini auparavant avec la profession, notamment la Chambre d'agriculture. Il s'agit de prendre en compte les résultats de la concertation conduite.

Le projet agricole prend ainsi tout son sens s'il affiche des valeurs et des objectifs stratégiques. Ainsi, l'exercice devra répondre aux questions suivantes : « Quel type d'agriculture souhaitons-nous privilégier ? Pour quel type de relation avec la ville ? ».

L'économie agricole est pour la profession agricole, l'enjeu majeur qui déterminera une bonne prise en compte de l'agriculture dans le SCoT. Il pourra notamment indiquer les évolutions économiques souhaitées, le type d'agriculture souhaitée, en évitant, bien entendu, d'évoquer une agriculture plus rêvée que réelle. On rappellera que le SCoT n'est pas un projet économique, mais un projet de planification territoriale qui doit donner à l'activité agricole une visibilité et les meilleures garanties d'exercice. Le SCoT peut donc être un facilitateur de la territorialisation de la politique agricole. En ce qui concerne le type d'agriculture, le projet pourra notamment s'exprimer sur les enjeux de prôner une agriculture prenant en compte la préservation du milieu naturel, la lutte contre les risques naturels, les demandes urbaines, la valorisation du bassin de consommation locale... Ce discours, marqué par la philosophie du développement durable et la multifonctionnalité agricole ne devra cependant pas omettre les filières dominantes et la nécessité de rechercher leur adaptation au contexte périurbain.

15

Comment bien prendre en compte l'agriculture dans les Scot ?

La préservation des espaces agricoles

- Armature verte, trame verte, liaisons vertes, corridors....

Préserver la grande armature écologique

-  Massifs forestiers et principaux boisements à préserver
-  Fonds de vallée et grandes liaisons naturelles à conforter

Favoriser la fonctionnalité écologique du territoire

-  Perméabilité biologique à encourager
-  Continuité naturelle à favoriser en espace urbain
-  Principe de connexion écologique à assurer
-  Franchissement écologique à améliorer ou à prévoir (routes ou aménagements urbains)

SCoT Pays de Rennes

Armature des espaces naturels et agricoles

-  patrimoine boisé et garrigues
-  terroirs agricoles
-  milieux littoraux et vallées

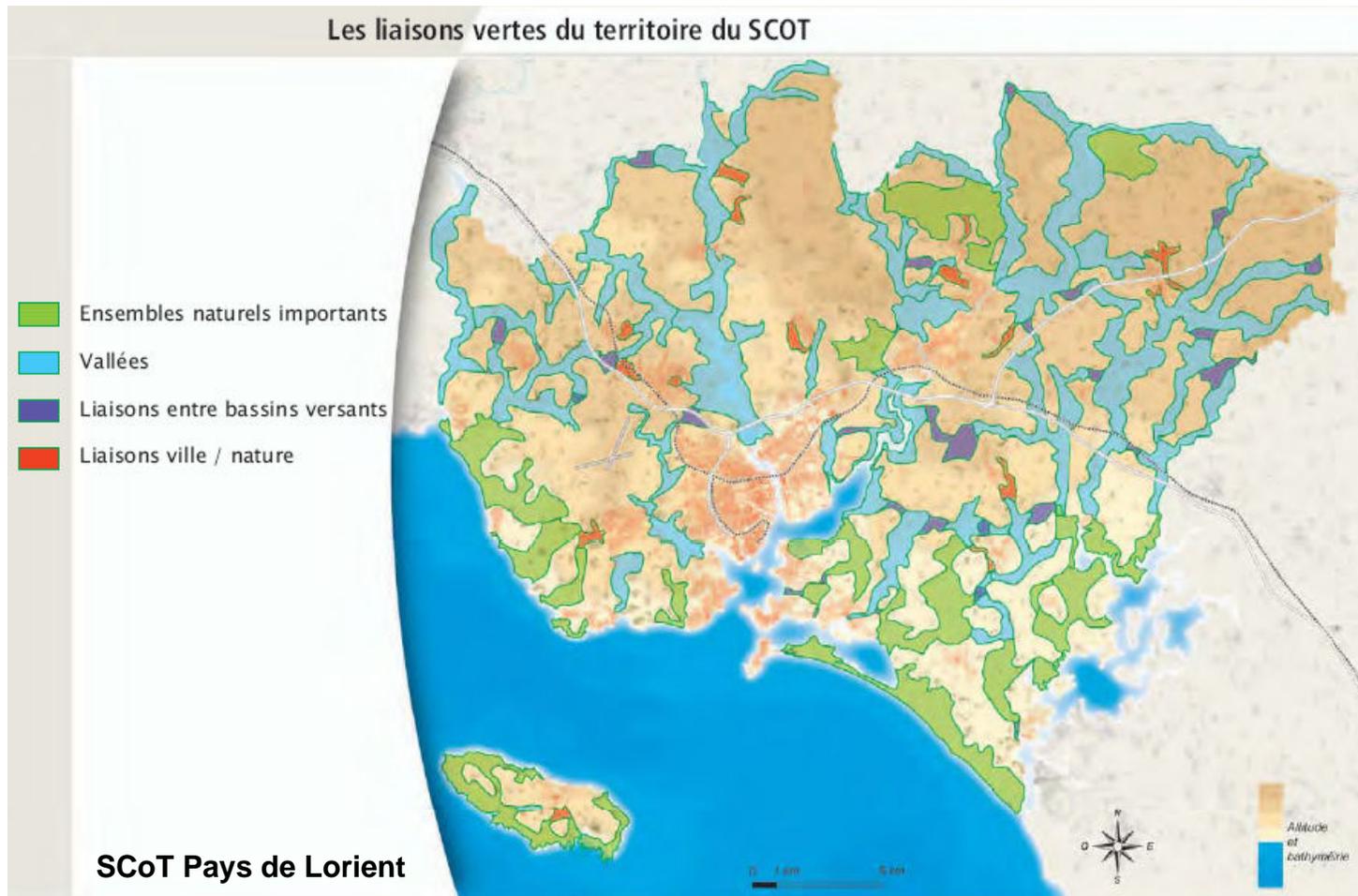
Loi littoral

-  espaces proches du rivage
-  espaces naturels remarquables

SCoT Agglomération de Montpellier

Comment bien prendre en compte l'agriculture dans les Scot ?

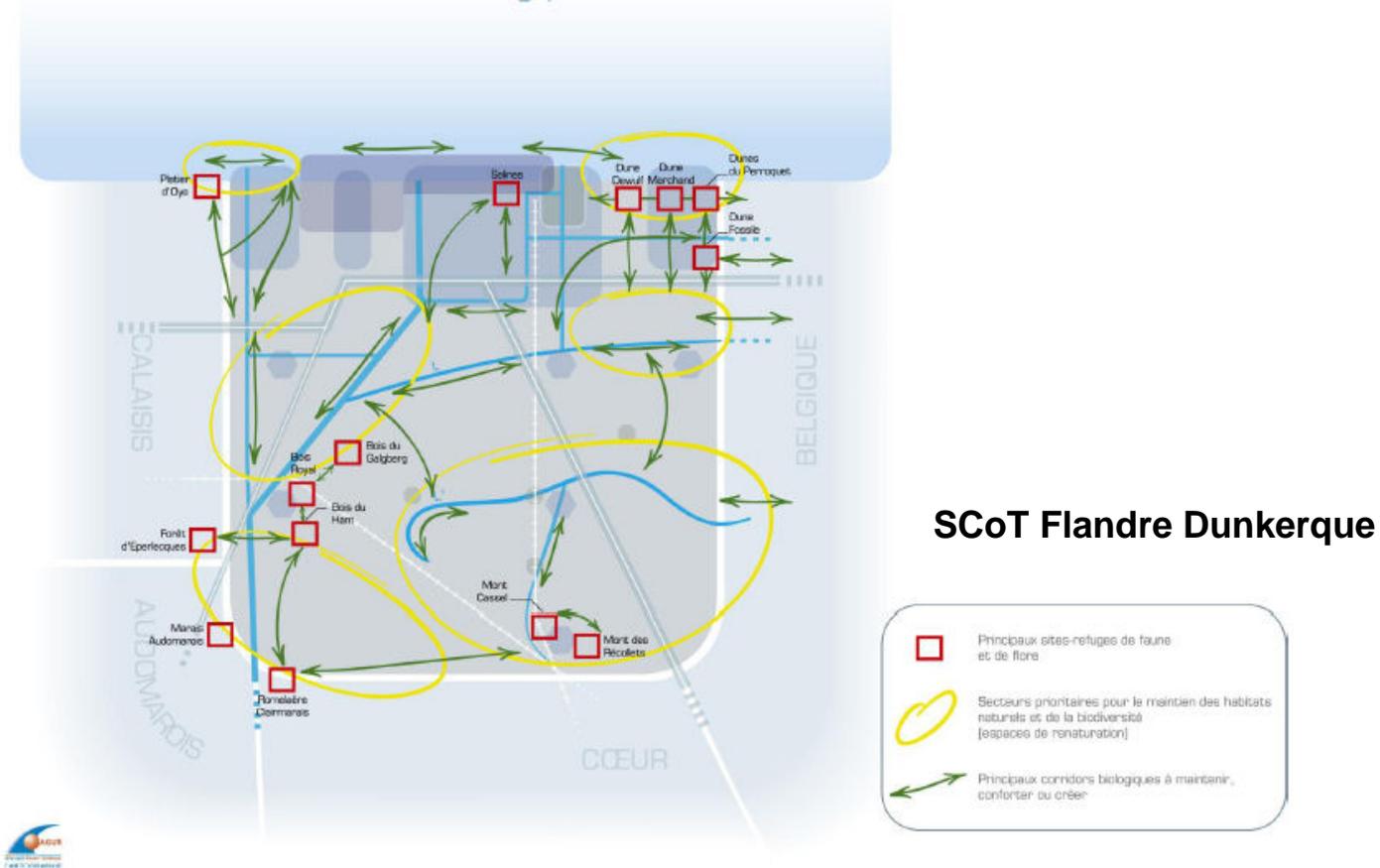
Armature verte, trame verte, liaisons vertes, corridors....



Comment bien prendre en compte l'agriculture dans les Scot ?

Armature verte, trame verte, liaisons vertes, corridors....

III.1. Maintenir et créer des corridors biologiques



Scot Flandre-Dunkerque / Approuvé le 13 juillet 2007 / Rendu exécutoire le 16 octobre 2007

Comment bien prendre en compte l'agriculture dans les Scot ?

Armature verte, trame verte, liaisons vertes, corridors....

III.3. Trame verte d'agglomération



SCoT Flandre Dunkerque

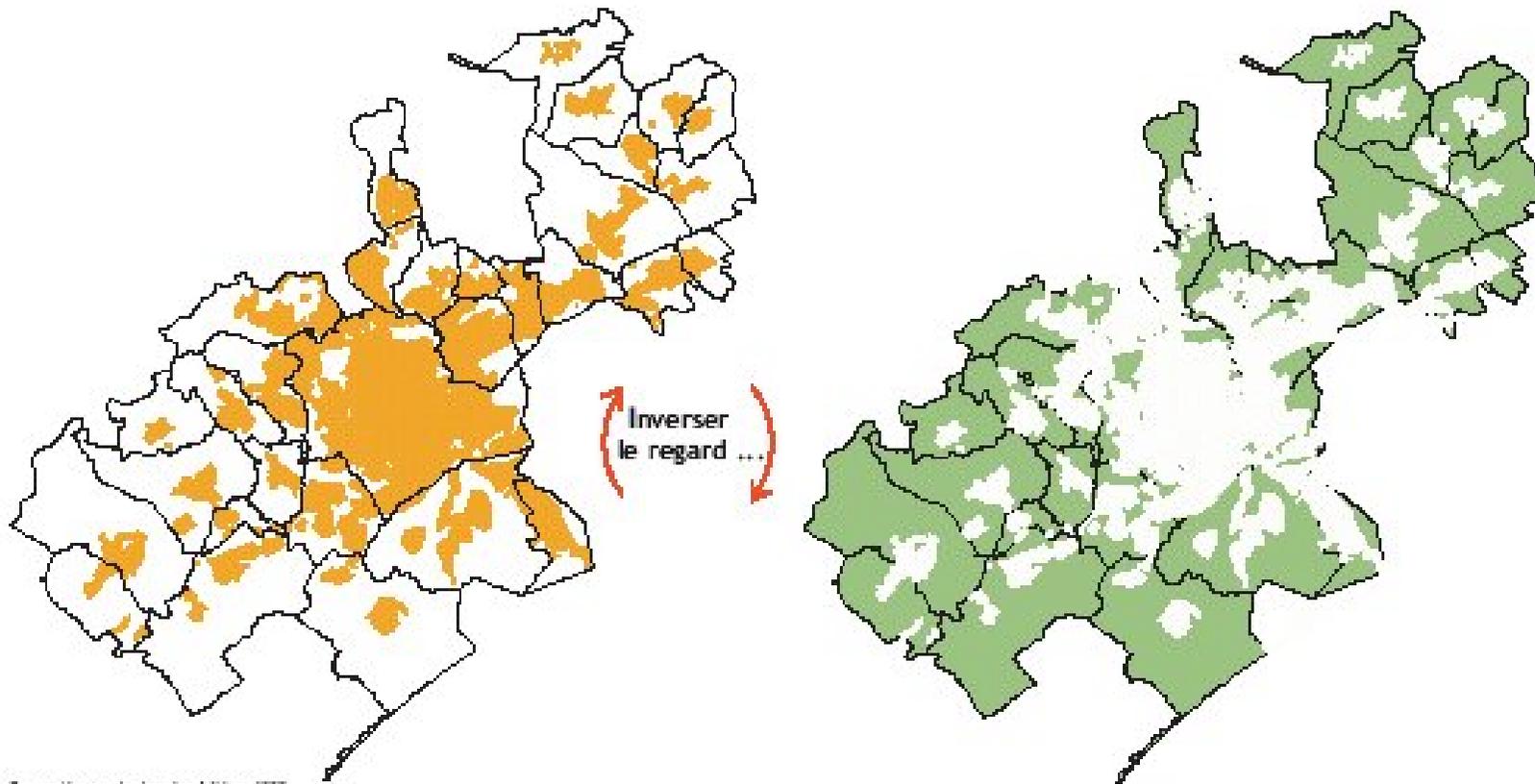
Principaux espaces constitutifs de la trame verte d'agglomération. La vocation et l'aménagement sont à déterminer en fonction du contexte [écran de protection, accompagnement paysager, liaison verte, espace de nature protégée, espace de loisirs et de tourisme ...]



Scot Flandre-Dunkerque / Approuvé le 13 juillet 2007 / Rendu exécutoire le 16 octobre 2007

Comment bien prendre en compte l'agriculture dans les Scot ?

De l'inversion du regard au regard partagé



... pour révéler l'armature
des espaces naturels et agricoles.

Comment bien prendre en compte l'agriculture dans les Scot ?

La préservation des espaces agricoles

- Des principes qui guident l'urbanisation...
 - Intensifier l'urbanisation

Les niveaux d'intensité

Trois niveaux d'intensité sont définis en fonction du contexte du site et de la qualité des dessertes par les réseaux de transports publics. Plus l'accessibilité est bonne plus l'intensité d'urbanisation est élevée.

Les trois niveaux d'intensité d'urbanisation sont les suivants :

- A**  - plus de 50 logements/hectare
ou
- plus de 8 000 m2 SHON/hectare
- B**  - plus de 30 logements/hectare
ou
- plus de 4000 m2 SHON/hectare
- C**  - plus de 20 logements/hectare
ou
- plus de 2000 m2 SHON/hectare

- Privilégier le renouvellement urbain

Comment bien prendre en compte l'agriculture dans les Scot ?

La préservation des espaces agricoles

- Lutter contre le mitage et l'urbanisation dispersée:

« *Stopper le mitage de l'espace métropolitain* »
(SCoT de la métropole Nantes Saint-Nazaire)

« *Interdire le développement de l'habitat isolé* »
(SCoT du Pays de Lorient)

« *Éviter la création de nouveaux « germes » d'urbanisation.* »
(SCoT métropole Flandre Dunkerque)

De manière à stopper le mitage de l'espace et les tendances lourdes à la dispersion de l'urbanisation, les SCoT commencent par définir certains termes comme :
écarts ; hameaux ; villages ; bourgs.

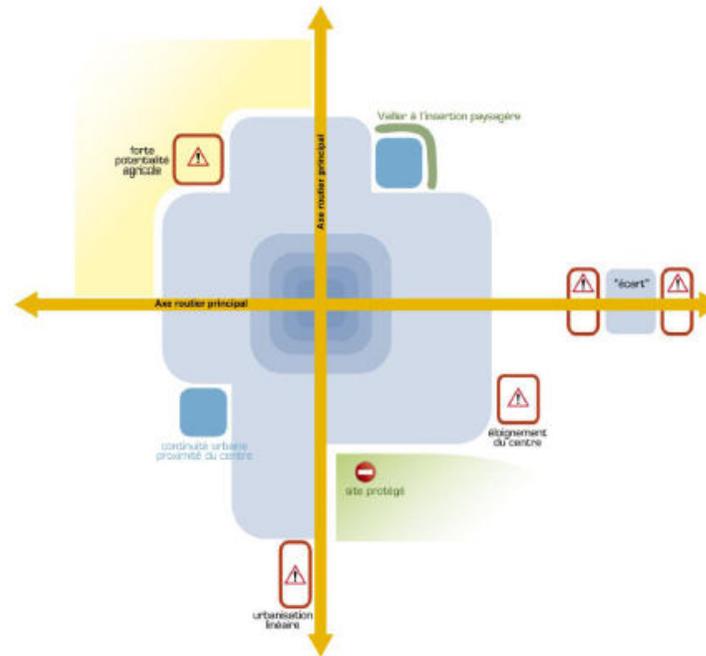
Puis à les identifier et à fixer des règles et des principes différents selon qu'ils peuvent ou non se renforcer.

Comment bien prendre en compte l'agriculture dans les Scot ?

La préservation des espaces agricoles

- Maîtriser les extensions urbaines en milieu rural:

I.B.1.2 Maîtriser les extensions urbaines [secteur rural]
Schéma de principe



Scot Flandre-Dunkerque / Approuvé le 13 juillet 2007 / Rendu exécutoire le 16 octobre 2007

Certu



27 mai 2009, Grand Lyon

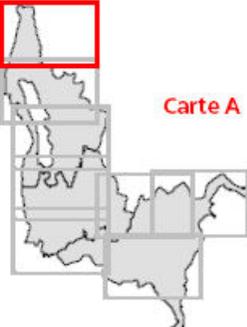
Comment bien prendre en compte l'agriculture dans les Scot ?

La préservation des espaces agricoles

- Gérer les équilibres:

SCOT Métropole Savoie
Document d'orientation
Approuvé le 21 juin 2005

Equilibre
Développement / Protection



limites communales

- bâti existant
- zone d'activité existante
- espace boisé

Pôles préférentiels d'urbanisation

- dominante habitat
- dominante activités
- réserve d'urbanisation long terme
- renouvellement urbain
- entrée de ville

Espaces à protéger

- espace viticole
- espace agricole
- espace paysager
- espace agricole et paysager
- espace viticole et paysager
- espace naturel
- espace sportif - récréatif
- route verte
- route rurale de caractère

Gestion des équilibres entre espaces naturels et espaces urbanisés

Préserver la grande armature écologique

- Massifs forestiers et principaux boisements à préserver
- Fonds de vallée et grandes liaisons naturelles à conforter

Assurer le développement urbain en éconisant l'espace

- Espaces urbanisés et zones d'activités en cours en 2007
- Parcs urbains et golfs
- Directions d'urbanisation
- Potentiel urbanisable communal maximum (en hectare): 50, 400
- Site conditionnel de développement urbain
- Nouvelle zone de développement économique: 45
- Zone conditionnelle de développement économique: 15
- Sites privilégiés de renouvellement urbain habitat / activité: R

Favoriser la fonctionnalité écologique du territoire

- Perméabilité biologique à encourager
- Continuité naturelle à favoriser en espace urbain
- Principe de connexion écologique à assurer
- Franchissement écologique à améliorer ou à prévoir (routes ou aménagements urbains)

Garantir la préservation des ceintures vertes et des alternances ville / campagne

- Champs urbains à protéger au sein des réseaux des communes
- Limites paysagères de développement à respecter (routes, haie, ligne de crête ou lisière urbaine)
- Espaces de respiration entre les villes et les bourgs à maintenir (discontinuités urbaines)

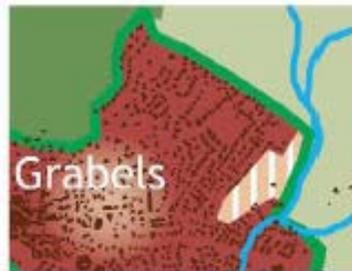
Infrastructures à réaliser

- Site d'enfouissement des déchets à réaliser
- Site éventuel d'enfouissement ou de traitements des déchets
- Périmètre de prise en considération du contournement autoroutier Sud-Est de Rennes
- Ligne à Grande Vitesse: Bande soumise à l'enquête publique et Axe du tracé déclaré d'utilité publique

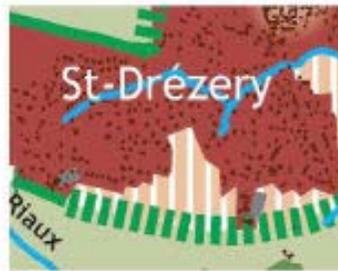
Comment bien prendre en compte l'agriculture dans les Scot ?

La préservation des espaces agricoles

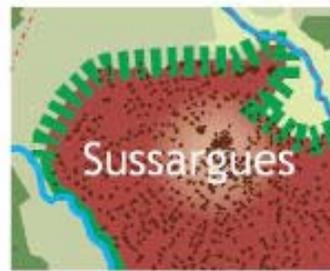
- Localiser, délimiter....



Limite déterminée par la géographie



Limite à conforter en extension urbaine



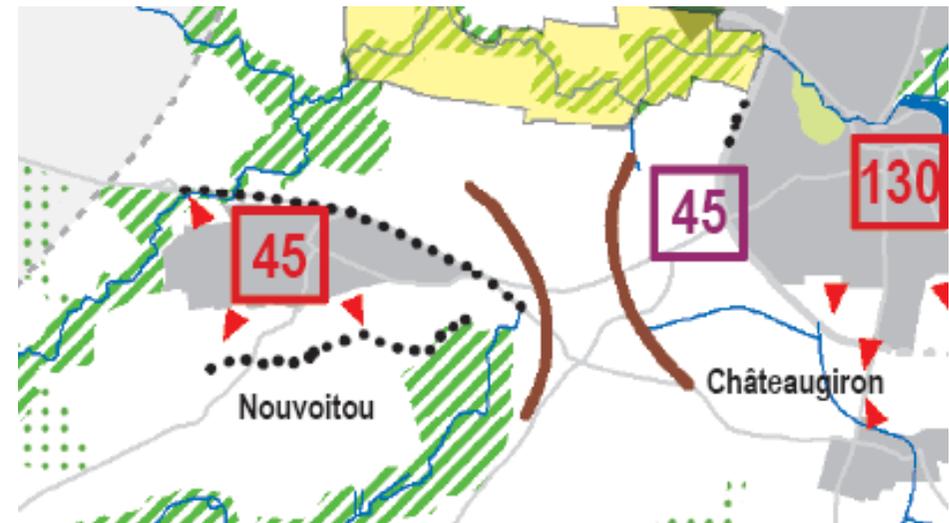
Limite à conforter en contact avec le tissu existant

SCoT Agglomération de Montpellier

Garantir la préservation des ceintures vertes et des alternances ville / campagne

- Champs urbains à protéger au sein des réseaux des communes
- Limites paysagères de développement à respecter (routes, haie, ligne de crête ou lisière urbaine)
- Espaces de respiration entre les villes et les bourgs à maintenir (discontinuités urbaines)

SCoT Pays de Rennes



Comment bien prendre en compte l'agriculture dans les Scot ?



La position du réseau Terres en Villes

Terres en Villes s'est prononcé pour

- L'obligation légale d'établir une carte des espaces agricoles, forestiers et naturels (1/50 000) dans tous les SCOT,
- La possibilité d'établir sur la carte des espaces agricoles, forestiers et naturels (1/50 000) complétée par des cartes plus précises si nécessaire des limites stratégiques s'imposant au PLU à la parcelle.

Cette prise de position est à rapprocher de celle de la Chambre Régionale d'Agriculture de l'Ile-de-France sur le contenu du SDRIF .

« Pour le futur SDRIF une cartographie de la destination des sols demeure donc absolument INDISPENSABLE ; celle-ci devra notamment fixer d'une manière très claire les limites des fronts urbains (surtout aux pourtours de l'agglomération centrale) et, une fois fixées, ces limites entre zone urbanisable et zone agricole devront être respectées de façon intangible. La cartographie est un acquis du SDRIF de 1994 qu'il faut non seulement préserver mais renforcer. »

(source : Propositions pour la mise en valeur des espaces agricoles dans le futur schéma directeur au travers de l'analyse de la prescriptivité du SDRIF de 1994 - Document de travail de la Chambre d'agriculture Ile-de-France).

Comment bien prendre en compte l'agriculture dans les Scot ?

Trois ateliers en 2009 pour approfondir

1. Trame verte et Armature verte
2. Compensation des emprises et interventions foncières
3. Formes urbaines et agriculture



Comment bien prendre en compte l'agriculture dans les Scot ?

Certu

Terres en villes
Terres en villes

**Prendre en compte
l'agriculture et ses espaces
dans les SCoT**




Ministère
de l'Énergie, de l'Équipement,
du Développement durable
et de l'Énergie

   Éditions du Certu

Mais aussi :

- Veille du Grenelle de l'Environnement,
- Prochaine Loi d'orientation agricole,
- Réseau rural français,
- Projet Urbact City Nature,
- Appui aux territoires

Comment bien prendre en compte l'agriculture dans les Scot ?

INFORMATIONS PRATIQUES

Accès



*Chambre d'agriculture
des Bouches-du-Rhône,
22 avenue Henri Pontier,
Aix-en-Provence*

Contact

TERRES EN VILLES
40, avenue Marcelin Berthelot
BP 2608
38036 Grenoble Cedex 02
Tél. : 04 76 20 68 31
Fax : 04 76 40 38 44
Mail : accueil@terresenvilles.org
www.terresenvilles.org

réalisation communication Terres en Villes, mai 2009

INVITATION

Les Journées Terres en Villes
Visite d'Aix-en-Provence
& Assemblée Générale Terres en Villes
& Séminaire annuel

jeudi 18 & vendredi 19 juin 2009
Aix-en-Provence



Certu



27 mai 2009, Grand Lyon

Comment bien prendre en compte l'agriculture dans les Scot ?



Jeudi 18 juin 2009

12h00 - 13h30 : Accueil & buffet « Bienvenue à la ferme »

Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône, 22 avenue Henri Pontier, Aix-en-Provence

- **12h00 : Accueil des participants**
- **12h00 : Buffet « Bienvenue à la ferme »**
- **13h30 : Ouverture** par **Christian BURLE**, Vice-Président de la CPA délégué à l'agriculture et maire de Peynier, et **Michelle NASLES**, élue de la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône.
- **Présentation du territoire du Pays d'Aix** et des actions conduites par la communauté d'agglomération et la Chambre d'agriculture : **Lionel MARTIN**, chef du service agricole de la Communauté du Pays d'Aix et **Corinne ACHARD**, conseillère en aménagement de la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône.

14h00 : Visites du territoire et présentation des enjeux

Départ en bus - Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône, 22 avenue Henri Pontier, Aix-en-Provence

- **Visite du Pays d'Aix commentée** par **Philippe MOUSTIER**, agrégé de géographie, Université de Provence, UMR TELEMME.
La première partie du parcours, qui traverse la vallée de l'Arc puis le sud de la Montagne Sainte-Victoire, présentera les enjeux liés à la proximité urbaine : zones d'activité, reconquêtes agricoles, enjeux de la viticulture.
Un arrêt est prévu pour commenter ces enjeux depuis le plateau du Cengle.
- **Visite de l'exploitation de M. Philippe ROBERT**, céréaliculteur à Meyrargues (Val de Durance)
La visite sera centrée sur les questions liées aux grandes cultures, à l'irrigation et au projet ITER.
- **Visite de l'exploitation de M. Gabriel GUISIANO**, viticulteur en Coteaux d'Aix-en-Provence à Eguilles
La visite sera centrée sur les questions liées à la pression foncière et la politique conduite à ce sujet

19h45 : Visite de l'exposition Picasso – Cézanne

au Musée Granet, Place Saint Jean de Malte à Aix-en-Provence

21h00 : Repas dans le centre-ville

Vendredi 19 juin 2009

09h00 : Accueil

Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône, 22 avenue Henri Pontier, Aix-en-Provence

- **Ouverture** par **Christian BURLE**, Vice-Président de la CPA délégué à l'agriculture et maire de Peynier, et **André BOULARD**, Président de la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône, **Bernard POIRIER**, Coprésident de Terres en Villes et Vice-Président de Rennes Métropole, et **Gérard SEIGLE-VATTE**, Coprésident de Terres en Villes et de l'ADAYC, Président de la Chambre régionale d'agriculture Rhône-Alpes.

09h30 : Assemblée Générale & signature de la Charte Terres en Villes

- **9h30 : Assemblée Générale Ordinaire**
 - Rapport d'activité du 02 juillet 2008 au 18 juin 2009
 - Rapport financier et intervention du Commissaire aux comptes
 - Orientations futures
 - Election du Conseil d'administration
 - Examen des candidatures
- **11h30 : Signature de la Charte Terres en Villes**
Signature locale par **Christian BURLE**, Vice-Président de la CPA délégué à l'agriculture et maire de Peynier et **André BOULARD**, Président de la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône ainsi que **Bernard POIRIER** et **Gérard SEIGLE-VATTE**, Coprésidents de Terres en Villes.

12h30 : Buffet « Bienvenue à la ferme » et conférence de presse

14h00 : Séminaire « Grenelle de l'Environnement, un nouveau défi pour la ville et l'agriculture périurbaine »

Séminaire animé par **Olivier TURQUIN**, Professeur associé à l'Institut de Géographie Alpine

- Accueil par un représentant de la Communauté du Pays d'Aix, par **Michelle NASLES**, élue à la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône et par les Coprésidents de Terres en Villes.
- Regards croisés par séquences thématiques de **Philippe TOURTELIER**, Député PS de la circonscription de Rennes Nord, et d'un **représentant élu de l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture** qui ont participé au Grenelle de l'environnement.
- Réactions des grands témoins de la Communauté du Pays d'Aix, de la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône, et de Terres en Villes.
- Débat avec la salle

17h00 : Apéritif de clôture

Certu



27 mai 2009, Grand Lyon